snes ocotbre.qxp 08/10/2012 09:52 Page 1

SNES
AIX - MARSEILLE
PRIX : 2 € - MENSUEL - N° 345 - OCTOBRE 2012

"Tempête sous un crâne" *: un film documentaire produit par le SNES*

Avant-premières : jeudi 18 octobre à Marseille, vendredi 19 octobre à Avignon

Etats généraux du Second degré

Lundi 22 octobre - 9h / 17h - Lycée Saint Exupéry - Marseille

L'édito

Mi-octobre, c'est la période des élections au conseil d'administration. L'occasion pour nous de saluer le travail méconnu de nos élus en CA qui se dévouent ainsi pour la communauté. Qu'ils se rassurent, cette année, ils pourront jouer pleinement leur rôle d'administrateurs de l'EPLE ! Car il est fini le temps où les chefs d'établissements étaient contraints d'endosser, à leur corps défendant, le costume de «patrons», omniscients et décidant de tout, que le pouvoir sarkozyste entendait tailler pour eux. En aparté, ils nous le disaient bien : nous ne voulons pas être des managers, nous entendons respecter la démocratie, le débat contradictoire, la liberté pédagogique des équipes... Mais notre hiérarchie nous incite, nous oblige à nous comporter en autocrates, à transformer nos établissements en autant de baronnies locales, à caricaturer notre fonction pour nous muer en chefaillons.

Promis, juré ! On ne verra plus un proviseur monopoliser la parole en conseil d'administration là où l'échange devrait être libre et encouragé. On ne verra pas un principal tenter de brider l'expression du représentant syndical ou des élus en CA au moyen de petites, ou de grandes, intimidations, de discours culpabilisateurs sur l'image de l'établissement qu'il ne faudrait pas ternir ou sur la loyauté envers le supérieur hiérarchique qu'il ne faudrait par écorner. On ne verra pas de mesures de rétorsion contre ceux qui pourraient exprimer un désaccord, telles qu'un service dégradé, un emploi du temps abominable, un retrait de la fonction de professeur principal, une baisse subite de l'avis pour les promotions. On ne verra pas un chef acheter la servitude volontaire de certains au moyen des heures supplémentaires ou des primes à la tête du client. On n'en verra aucun utiliser ses prérogatives pour recruter un proche sur les emplois d'assistants d'éducation ou de contractuels. Ni faire pression sur son équipe de professeurs pour faire grimper les notes et baisser les taux de redoublement. Encore moins harceler un collègue en difficulté pour se débarrasser du «maillon faible».

Non, on ne verra rien de tout cela. Et si pendant 5 ans nos élus en conseil d'administration ont été les meilleurs garants de l'intérêt général, ils ne seront dorénavant plus seuls.

Le temps n'est-il pas venu pour les établissements d'instaurer de nouvelles normes de rapports sociaux ? Cela pourrait consister pour l'équipe de direction à prendre en compte les conséquences sociales de son activité en promouvant un comportement responsable et propice à une démocratisation durable du fonctionnement de l'établissement ! Un effort certain pourrait par exemple être accompli en termes d'accès à l'information pour les élus des personnels en Conseil d'Administration : lettre de mission du chef, contrat pluriannuel, transparence sur la construction de la DGH, sur l'utilisation des HSE ... Pour remettre les établissements dans le bon sens, votez pour les listes SNES et FSU !

Laurent Tramoni

Sommaire

Pages 2-3 : Actualités
Pages 4-5 : Etats Généraux
Pages 6-7 : Statut, Carrières, Rémunérations
Pages 8 : Tempête sous un crâne

snes ocotbre.qxp 08/10/2012 09:52 Page 2

Langues vivantes

Suite au courrier adressé par les Inspecteurs de toutes les langues confondues aux professeurs d'anglais, d'espagnol, d'italien, d'allemand … le SNES a demandé et obtenu une audience. Le 9 octobre le SNES informera la hiérarchie de la réalité des conditions de rentrée des collègues et des conditions d'apprentissage des élèves, et portera la parole des collègues, et leurs propositions pour la réussite des élèves.

Le groupe Langues vivantes

Compte-rendu sur : www.aix.snes.edu

CIO marseillais

Nouvelle carte ?

Le Rectorat souhaite définir une nouvelle carte des CIO marseillais : il veut regrouper les CIO IIIA (6 rue Edmond Rostand) et CIO I (Prado) qui partagent le bassin Mrs Centre ainsi que les CIO IIIB (St Just) et IV (Belle de Mai), respectivement sur le bassin Mrs Etoile Sud et partie sur le bassin Mrs Littoral Nord. Sur les 6 CIO marseillais, 3 sont à gestion départementale dont les CIO IIIA et IV. Aucune restructuration ne pourra se faire sans l'accord du Conseil Général lequel veut continuer à s'investir dans un service de proximité qui a sa cohérence.
Au SNES, après consultation des collègues concernés, nous revendiquons le maintien des 6 CIO pour un service de qualité rendu à la population. Nous demandons un rééquilibrage des secteurs afin de permettre aux CIO de travailler également. Nous ferons des propositions dans ce sens lors d'une audience prochaine avec le Rectorat.

Michèle Larroquette

Activités de retraite

Les retraités ont, quoi qu'en dise la Cour des comptes, *think tank* libéral, des problèmes de pouvoir d'achat, d'accès aux soins, de prise en compte des dépenses liées à la perte d'autonomie.
Pourquoi l'offensive contre eux ? Pour diviser les salariés, retraités et chômeurs et pour faciliter la mise en place d'une austérité imposée par des marchés financiers irréformables et en tout cas irréformés ? Ou pour préparer à pire encore ?
2013 est une année de rendez vous pour une réforme systémique des retraites, sur des bases rejetées par toutes les organisations syndicales sauf la CDFT. L'article de Delpla dans *Les Echos* du 26/09 apporte la réponse. Il s'agit bien de préparer à pire en remettant sur le tapis la retraite par points, autrement dit la négation des solidarités collectives, des principes de redistribution et de la retraite comme rémunération continuée du travail salarié.

Le 11 octobre
les retraités sont dans l'action ;
«actifs» à vos marques !

Le S1 des retraités

La rentrée dans les ECLAIR

L' Éducation Prioritaire attractive ?

Si notre académie a vu 75% des postes ECLAIR pourvus, il convient de s'interroger sur les motivations des candidats : envie d'enseigner dans ce type d'établissement ou moyen d'obtenir un ticket d'entrée pour Aix-Marseille ? Un élément indiscutable de cette rentrée, c'est l'instabilité des équipes instaurée par ce dispositif : dans de nombreux collèges ECLAIR, 1/3 des enseignants sont nommés pour un an seulement et 1/4 sont des contractuels. Ces affectations se sont faites parfois après la rentrée dégradant les conditions d'accueil des élèves. Quant à la "gestion" des personnels, elle est entre les mains d'un chef d'établissement qui recrute ses personnels et qui distribue les primes ECLAIR comme bon lui semble. Nous voyons des dispositifs pédagogiques imposés sans qu'ils soient l'objet d'une mise en œuvre collective, des exemples d'EIST que des collègues ont été forcés d'accepter pour ne pas se retrouver en complément de service. Il est urgent d'abroger ce système qui bafoue les règles des mutations et qui met les personnels en concurrence.

Séverine Vernet

Les lycées désorganisés par la réforme

Vous n'en aviez pas rêvé, Chatel l'a fait !

Aix, ville d'eaux, ville d'arts, capitale des comtes de Provence et grand centre universitaire… ici, tout est possible, la rentrée en lycée dépasse tout ce que vous pouviez imaginer ! Cézanne, Zola et les autres ne sont plus seulement des noms d'illustres autochtones. Ils sont les lycées de la rentrée de la réforme Chatel, de la suppression massive de postes et de leurs ultimes conséquences : des élèves et des profs qui font sept heures d'affilée sans manger ; des S qui ont la majorité de leur horaire de maths dans la même après-midi ; des 1ère L qui n'ont jamais deux heures de français consécutives, ou à l'inverse qui ont deux fois la même langue vivante dans la journée ; des élèves sans profs et des profs sans élèves bien après le jour de la rentrée ; des profs de langues en souffrance par l'excès d'injonctions et de travail inventé ; des emplois du temps incohérents pour tous ; des lycées qui sacrifient les activités sportives de l'UNSS ; des "coachs" privés ou de la sophrologie en AP ; de la sophrologie en AP ; des groupes qui n'ont pas les horaires nationaux en LV ou en ECJS au prétexte qu'ils sont "moins nombreux" (par contre des Seconde de à 35 élèves sans complexe); et ainsi va la liste à la Prévert transformant le quotidien en cauchemar.
Ca suffit. Les élèves, les familles, les collègues ont droit à autre chose et le revendiquent. Les collègues de Cézanne ont exprimé publiquement leur mécontentement, leurs élèves manifestent. Cette vandalisation du service public dans une ville où la part du privé est déjà grande est lourde de conséquences. Les Aixois seront nombreux pour le dire le 22 octobre au lycée Saint-Exupéry, lors des Etats Généraux du second degré organisés par le SNES.

Le S2 des Bouches-du-Rhône

Changement de disicpline en STI

Une note insuffisante !

Suite à la circulaire ministérielle du 27 juin visant «au changement de discipline des enseignants de STI», les collègues ont reçu un courrier à la mi-septembre leur demandant de «choisir» avant la fin du mois une nouvelle discipline parmi les quatre spécialités du nouveau CAPET.
Après la suppression l'an dernier de la physique appliquée remplacée par un enseignement de physique-chimie qui n'a plus aucun lien avec la spécificité des sections STI2D, on pourrait voir disparaître de nombreuses spécialités de recrutement du domaine technologique.
Collectivement les collègues ont refusé de répondre en l'état ; ils ont justifié leurs réactions par de nombreux courriers adressés à leurs inspecteurs. Le SNES, après avoir demandé au Ministre de l'éducation d'abroger la circulaire du 27 juin, a écrit au Président de la République et au Ministre du redressement productif.
Le 27 septembre une note du ministère formule explicitement plusieures précautions et demande aux Recteurs de réunir un groupe de travail du CTA sur ce sujet, le délai de remontée à l'administration centrale passant du 15 au 26 octobre. Cette note est le signe de la difficulté de l'administration à mettre en oeuvre son dispositif et à tenir son calendrier.Elle marque aussi la prise en compte par le Ministère de la revendication du SNES d'une formation substantielle, en exigeant des rectorats qu'ils mettent en oeuvre un plan de formation.
Le SNES rappelle que ce dispositif ne présente ni nécessité ni urgence, même en vue du mouvement Inter. Il oeuvre pour que des garanties soient offertes concernant les mesures de carte scolaire et l'affectation en technologie collège, et notamment pour que personne ne puisse être affecté en collège contre sa volonté.
Il continue à peser pour que la formation soit à la hauteur des besoins et réaffirme la nécessité de reprendre la réforme de la voie technologique.
Ce sera le sens de notre intervention, lors du GT du 19 octobre.

Patrick Prigent et Caroline Chevé

snes ocotbre.qxp 08/10/2012 09:52 Page 3

Action

Etat de grâce, ou été indien ?

La communauté éducative attend avec impatience la Loi d'orientation sur l'école. L'annonce de 40 000 recrutements externes est un acte politique fort, comme le fut l'abrogation de la réforme Chatel de l'évaluation. Mais, au-delà, le nouveau ministre entend-il rompre avec les logiques précédentes ? Plusieurs autres annonces ne laissent pas d'inquiéter, en particulier celle de la décentralisation aux régions de l'élaboration de la carte des formations et de l'orientation, qui prive l'Etat de la définition de l'offre scolaire et de la gestion des flux d'élèves.
Alors que bat son plein le lobbying médiatique de certains, inversement proportionnel à leur présence sur le terrain, le SNES a fait le choix de donner la parole à ceux qui font l'éducation au quotidien. Les Etats Généraux que nous organisons le lundi 22 octobre sont l'occasion de faire entendre les propositions de notre profession.
Car la tentation du renoncement est présente. Alors que les grandes puissances mondiales investissent dans des plans de relance massifs, l'Europe s'obstine à systématiser les politiques d'austérité qui plongent les pays dans la récession, avec les conséquences sociales dramatiques que l'on connaît.
En France, le nouveau gouvernement endosse les objectifs d'assainissement des comptes publics, budget de l'Etat, protection sociale et collectivités territoriales, et met en place une austérité sans précédent. Bien que le collectif budgétaire de juillet et le budget 2013 présentent des évolutions positives en termes de progressivité et d'efficacité de l'impôt, la rigueur salariale et la hausse des prélèvements qui va toucher la plupart des ménages, y compris les classes moyennes, annoncent une baisse de la consommation et une entrée en récession.
Le SNES s'est exprimé avec la CGT et l'UNEF contre le traité européen TSCG. Partie prenante avec ATTAC du Collectif pour un Audit Citoyen de la Dette, il appelle à participer à toutes les initiatives de sensibilisation, d'information et de mobilisation. De plus en plus d'économistes dénoncent ces logiques et appellent à des politiques de relance. L'Etat, premier employeur du pays, devrait donner l'exemple en augmentant significativement salaires et pensions.

Laurent Tramoni

Stages syndicaux

CPE
vendredi 19 octobre - 9h/17h
Lycée Saint-Exupéry - Marseille

CO-Psy/DCIO
lundi 22 octobre - 9h/17h
CEFOCOP - Aix-en-Provence

AED : connaître et défendre ses droits
mercredi 14 novembre - 14h/17h
SNES Marseille

Langues vivantes
jeudi 22 novembre - 9h/17h
Lycée Jean Monnet - Vitrolles

Faire vivre sa section syndicale, être élu(e) en CA
jeudi 22 novembre - 9h/17h
Lycée Victor Hugo - Marseille

Non titulaires
vendredi 30 novembre - 9h/17h
Bourse du Travail - Marseille

Stage FSU PACA
Réforme de l'Etat, décentralisation, politiques alternatives
jeudi 29 et vendredi 30 novembre
9h/17h - La Baume les Aix

Orientation libérale de l'UE

Ce n'est pas une fatalité !

Dire non au pacte budgétaire européen c'est dire non à l'austérité qui frappe la France et l'Europe. Le SNES et la FSU dénoncent la ratification du TSCG (Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance européenne) : ils s'opposent aux logiques libérales institutionnalisées par les traités européens successifs qui imposent des politiques d'austérité que les peuples payent. Le budget 2013 annoncé par le gouvernement français est la conséquence de cette chape de plomb qui borne toutes les politiques des Etats Européens. Les solutions avancées pour réduire la dette publique sont la réduction des dépenses et des augmentations d'impôts qui, bien qu'elles aillent dans le sens d'une contribution plus importante des hauts revenus, feront perdre du pouvoir d'achat à une grande majorité de Français, retraités inclus.
Le TSCG qui inscrit dans le droit de chaque pays signataire le principe autoritaire de la règle d'or qui contraint à l'équilibre budgétaire les Etats, mais aussi les caisses de protection et les collectivités locales, sous peine de tutelle et de sanctions. Après l'abandon du levier de la politique monétaire à une banque centrale indépendante, c'est l'abandon du levier de la politique budgétaire au profit d'organismes non-élus.
A l'opposé de la logique du TSCG, le SNES et la FSU appellent à une Europe fondée sur la démocratie, la solidarité, la justice sociale et le souci de la transition écologique. A cette fin il faut libérer les Etats du pouvoir des marchés financiers. Des décisions politiques sont nécessaires : donner aux Etats membres de la zone euro le droit d'emprunter directement auprès de la BCE, interdire les transactions spéculatives sur les produits dérivés et sur les matières premières, ou encore procéder à un audit citoyen des dettes et en annuler une partie. Une politique de développement d'emplois utiles socialement et écologiquement doit aussi être initiée à l'échelle de l'Union Européenne. Il faut une coordination effective des politiques macro-économiques en Europe, une solidarité réelle entre les nations et une politique fiscale assurant une redistribution pour la justice sociale et permettant un financement des services publics à la hauteur des besoins.
Le SNES et la FSU feront tout pour construire des convergences et des démarches unitaires à l'échelle de l'Europe afin d'établir un rapport de force permettant de sortir de ces logiques qui mènent les pays européens droit dans le mur.

Stéphane Rio

Le CHSCT

Faire connaître nos conditions de travail

Les personnels de la Fonction Publique d'État peuvent désormais, comme les salariés du secteur privé, traiter des conditions de travail dans les comités d'hygiène et sécurité (CHS) devenus des CHSCT aux niveaux ministériel, académique et départemental. La FSU a réussi à obtenir que le nombre de séances des CHSCT soit porté à trois par an minimum au lieu de deux. Une autre nouveauté : la création de la fonction de secrétaire du CHSCT, désigné parmi les délégués syndicaux.
Le CHSCT doit être consulté sur tout projet modifiant les conditions de santé, de sécurité ou les conditions de travail ; le bilan annuel de la situation générale et le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Il procède à des visites régulières des locaux et à des enquêtes en matière d'accident de service, de travail et de maladies professionnelles. Le Comité émet des avis et propose des mesures d'amélioration, le chef de service a deux mois pour expliquer quelles sont les mesures prises pour tenir compte de ces sollicitations. Les avis portent sur la matière des conditions de travail : l'organisation et l'environnement physique du travail ; l'aménagement du poste de travail ; la construction des locaux ; la durée, les horaires, l'aménagement du temps de travail ; les nouvelles technologies et leurs incidences sur les conditions de travail.
Les représentants SNES-FSU porteront dans cette nouvelle instance les situations problématiques pour améliorer notre quotidien au travail, pour obtenir de l'État employeur qu'il accorde les moyens nécessaires à la médecine de prévention. Il s'agit d'un vaste chantier que les élus, militants et tous les personnels doivent connaître et investir chacun à leur niveau. L'appel aux représentants des CHSCT doit devenir un réflexe de tous et toutes dès qu'une situation semble à risque pour la santé des personnels ou des usagers ou qu'un droit de retrait doit s'opérer.

Séverine Vernet

Voiles de la Paix 2012

Une israélienne et une palestinienne co-pilotes

Le Mouvement de la Paix a initié, le 21 et 22 septembre, un appel à la Paix en Méditerranée. Le SNES et la FSU se sont associés à cette action avec le Collectif 13 Droits des Femmes pour inviter Naheel M.I. Dawadeh d'Hébron et Maya Katz de Tel-Aviv à piloter le voilier qu'ils ont affrêté et à prendre la parole à la Région. Toutes deux sont des militantes des Combattants pour la Paix, créé par des soldats israéliens et des militants palestiniens qui ont déposé les armes pour combattre pour la paix et la justice. Il est toujours nécessaire de se mobiliser pour imposer une logique de Paix et notre syndicat s'y engage.

Odile Lhéritier

snes ocotbre.qxp 08/10/2012 09:52 Page 4

Options artistiques

Défendons l'accès à la culture pour tous !

Au collège comme au lycée, les options, clubs, ateliers artistiques ont ce souci d'offrir aux élèves un accès aux arts. Elles permettent aux élèves d'avoir une pratique artistique, de rencontrer des professionnels et de travailler avec eux, d'aller voir des spectacles, des films, des expositions, des concerts. Les enseignants et les artistes professionnels qui interviennent dans les classes partagent le même souci de faire découvrir et apprécier leur art dans le cadre d'un travail exigeant. Grâce à ces enseignements de nombreux élèves ont accès à un univers qu'ils pensaient réservé à une élite. Ils s'approprient ce patrimoine et cela facilite leur réussite scolaire.
Cependant, ces options sont souvent menacées car jugées trop onéreuses et «inutiles».
Dans la lignée du projet de théâtre populaire de Jean Vilar, l'école doit offrir à tous les élèves, partout, sans populisme ni démagogie, mais avec exigence, une ouverture à la culture et aux grandes œuvres du répertoire.

Marion Chopinet

CPE

Spécificité française à maintenir sous peine de régression

Dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle loi d'orientation, il apparaît nécessaire, en dépit du sentiment général de ne pas avoir été suffisamment consulté, d'œuvrer à la réaffirmation de la place du CPE au sein du système scolaire.
Le CPE reste un rouage essentiel à la réussite scolaire de tous. Il est impératif de renforcer son rôle en faisant reconnaître ses missions principales et en respectant son identité professionnelle.
L'écoute, le renforcement du lien avec les familles permettent de poser les repères nécessaires à l'apprentissage de la citoyenneté et à l'établissement d'un climat scolaire serein. Il œuvre aussi aux côtés des enseignants dans le suivi individualisé des élèves.
Réaffirmer son identité c'est lui assurer une formation de qualité avec un recrutement en Master et une égalité de traitement avec le corps des professeurs, la création de l'agrégation et la fin d'un avancement assujetti à la seule autorité du chef d'établissement. Une réaffirmation qui passe également par une revalorisation salariale capable de mettre fin à la rupture de l'équilibre entre les éléments attractifs et la faiblesse de rémunération de la profession.

Françoise Fontanelli

Démocratie dans les établissements

Un chantier majeur

Les réformes successives ont considérablement renforcé le poids du chef d'établissement. L'autonomie tant vantée allie mise en concurrence des établissements et caporalisation de nos métiers sans tenir compte de la réalité du travail effectué au sein de la classe et en dehors. Nos professions doivent reprendre la main et peser collectivement sur les décisions prises à tous les niveaux et en premier lieu dans l'établissement. Cela passe bien sûr par un renforcement du rôle du conseil d'administration qui ne doit pas se contenter d'enregistrer des décisions prises ailleurs, le chef d'établissement étant l'exécuteur de ces décisions. Répartition des moyens, organisation du temps scolaire, conventions, expérimentations etc... autant de sujet sur lesquels le CA doit délibérer et être seul décisionnaire.
Mais il importe aussi de reprendre la main sur le domaine pédagogique (utilisation des crédits d'enseignement, préparation de la rentrée scolaire, organisation d'activités pédagogiques transversales ou communes à plusieurs classes, élaboration du projet d'établissement...). La liberté pédagogique, individuelle et collective, implique du temps qu'il faut revendiquer. Dans ce domaine la démocratie - et donc pourquoi pas les structures qui permettent de la faire vivre - restent à inventer pour que les équipes soient réellement maîtresses des choix pédagogiques et cessent d'être soumises à des choix qui ont plus souvent à voir avec l'affichage qu'avec la réalité du travail. Le conseil pédagogique créé dans le but de contrôler, de prescrire voire d'évaluer les enseignants, ne peut remplir ce rôle.
Ce chantier qui consiste à inventer les conditions d'une mise en commun du travail des équipes, à introduire une véritable démocratie dans l'exercice de la liberté collective des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, le SNES vous propose de l'ouvrir lors des Etats Généraux du second degré !

Franck Balliot

Pour refonder le collège

Pas de demi-mesures !

A l'issue du quinquennat Sarkozy, les collèges paraissent bien affaiblis par toutes les dégradations qui leur ont été infligées : refonte et surcharge des programmes sans concertation, épreuve d'histoire des arts évaluée de facto à l'échelle locale bien qu'elle figure au Diplôme NATIONAL du brevet, LPC qui ne fait que masquer les écarts de réussite et d'orientation.
Dans ce contexte, la refondation du collège ne peut passer que par l'abrogation de tous ces dispositifs qui ont dissout les véritables enjeux éducatifs au profit de la selection des élèves. La simplification du livret de compétences est un premier geste. Il sera validé par défaut pour tous les élèves n'ayant pas de difficulté. Le collège ne doit pas être pensé comme l'aboutissement de la scolarité d'une partie des élèves. Renoncera-t-on au socle commun qui, à rebours des programmes, entérine l'abandon de l'ambition scolaire pour tous ?
Pour retrouver le sens de notre enseignement et de notre métier il faut organiser, avec les personnels et leurs représentants, un réel travail de réflexion sur les contenus enseignés en collège pour permettre une véritable démocratisation de l'école.

Mathilde Freu et Julien Santamaria

Socle commun

Ou "matrice" de culture commune ?

La loi d'orientation 2005 met en place le socle commun de connaissances et de compétences. Au nom de ce socle une nouvelle approche pédagogique est imposée aux professeurs, par exemple en langues. Les contenus disciplinaires sont appauvris et incohérents. La multiplication des évaluations crée une pression inutile sur les élèves et fait perdre de vue l'essentiel des apprentissages.
Refonder l'école de la République. Cet espoir est incompatible avec ce concept misérabiliste, minimaliste et ségrégatif !
Pour le SNES-FSU, il faut sortir de la pensée magique d'un «socle commun imposant un enseignement par compétences, solution miracle à tous les problèmes du système».
Aucun élève ne doit quitter le système éducatif sans un ensemble commun à tous, une matrice qui doit clairement intégrer une dimension culturelle : il faut rompre avec les logiques du socle commun.
La majorité des jeunes aspire à une formation riche, diversifiée. Pour leur répondre, il faut porter l'âge de la scolarité obligatoire à 18 ans, et leur donner les moyens d'acquérir une culture commune qui contribue à l'émancipation du futur citoyen.

Michèle Garnier

snes ocotbre.qxp 08/10/2012 09:52 Page 5

Décentralisation

La mort annoncée du service public d'éducation ?

Les Régions revendiquent le pouvoir sur la "chaîne orientation-formation-emploi". Le chef de l'Etat leur a donné satisfaction : le 12 septembre, il leur a confié le pilotage de la carte des formations et celui de l'orientation. La concertation, annoncée, aurait donc comme fonction d'approuver des décisions déjà prises ?
Donner aux Régions le pilotage des formations du second degré serait un séisme. La décentralisation des personnels suivrait, à commencer par ceux des lycées professionnels. Un scénario noir se dessine : l'école du socle, puis le lycée, amputé à terme de la moitié de ses lycéens. L'élite irait au lycée général, où les voies technologiques, si coûteuses, auraient disparu ; et les élèves en difficultés rejoindraient les dispositifs régionaux : LP, apprentissage, formation continue, écoles de la 2e chance… Démocratisation et élévation des qualifications seraient ainsi stoppées.
Donner pouvoir aux Régions en matière d'orientation est tout aussi insensé. Elles imaginent contrôler les flux (jeunes et adultes) vers la formation et l'emploi. Mais l'adéquation orientation-formation-emploi n'existera jamais : il est absurde de fonder une politique sur des postulats erronés.
Concernant l'Education Nationale, restons-en aux "compétences partagées", les Recteurs décidant des formations, l'orientation demeurant au sein de l'EN, ainsi que ses personnels. L'orientation professionnelle des adultes ne peut être régionalisée.
Le service public d'éducation ne peut voler en éclat parce que les élus régionaux revendiquent du pouvoir. Les services publics et la démocratie ont besoin d'autres réponses.

Josiane Dragoni

Changer le lycée

Ecouter les personnels

Quelles sont les connaissances et les savoir-faire exigibles d'un bachelier du XXIe siècle, lui permettant de poursuivre avec succès ses études et de comprendre le monde dans lequel il vit ? Et comment faire accéder le plus grand nombre à ces savoirs afin de répondre aux aspirations sociales et aux besoins de l'économie et de la société des années à venir ?
C'est de ces deux questions qu'il nous faut partir pour repenser le lycée. A rebours de la logique qui a présidé à la réforme Chatel. Au SNES nous pensons qu'il faut du temps pour que les apprentissages constituent une culture. Nous pensons aussi que la prise en charge des difficultés des élèves - normales ou plus graves - a sa place dans le cours et qu'elle exige avant tout que les conditions du travail en classe soient améliorées par la diminution des effectifs.
Les élèves sont divers, dans leurs appétits, leurs qualités, leurs difficultés, mais tous peuvent réussir. Cela passe par la diversification des enseignements et des démarches pédagogiques qui se traduit par les trois voies et les différentes séries. Rares sont ceux qui savent faire les choix stratégiques qu'il faut dans un système sélectif. C'est donc à l'institution de garantir l'égalité, en assurant à chacun un parcours et une formation cohérents dans des voies et des séries dont la dignité serait égale.
Le lycée ne saurait rester en l'état. La réforme produit de l'échec et du désordre. Les personnels ont des solutions, il faut les entendre. Rendez-vous aux Etats généraux !

Caroline Chevé

Etats généraux : lundi 22 octobre au Lycée Saint-Exupéry

Les travaux auront lieu la plupart du temps en ateliers afin de permettre la plus large expression de tous et la production de contributions.

Le matin, nous proposerons aux participants de se répartir dans une dizaine d'ateliers : démocratie dans les établissements, évaluation des personnels, salaires, langues vivantes, histoire-géographie, STI, rythmes scolaires, éducation prioritaire, socle commun, évaluation des élèves et baccalauréat, orientation, accompagnement personnalisé, vies scolaires, non-titulaires…

L'après-midi, quatre ateliers porteront sur les quatre thèmes qui structurent les Etats généraux nationaux du 25 octobre et constituent les grands enjeux de l'avenir du système éducatif :
- *La réussite des élèves : culture commune et contenus d'enseignement, collège, lycée.*
- *Réduire les inégalités : éducation prioritaire, la vie scolaire et les rythmes scolaires, l'orientation scolaire.*
- *Des personnels, formés, qualifiés et revalorisés.*
- *Le service public d'Education nationale : rééquilibrer les pouvoirs, pour une évaluation rénovée des personnels.*

L'objectif de la journée est la production de contributions de l'Académie qui seront portées à Paris par une douzaine de délégués pour le grand moment d'expression de la profession que représentera la journée des Etats généraux du Second degré nationaux du 25 octobre.

Recruter des personnels

Un enjeu pour la profession

Vincent Peillon vient d'annoncer 40 000 recrutements dans l'éducation à venir pour la rentrée 2013. C'est un effort qu'il faut saluer après des années de suppressions massives de postes et dans le contexte de la rigueur budgétaire. Dans le contexte de délitement du vivier de candidats aux concours d'enseignement, le ministre envisage l'ouverture d'une deuxième session au printemps, ouverte aux étudiants de master 1. Cela constitue une remise en cause de l'élévation du niveau de recrutement des enseignants.
Le SNES continue de revendiquer l'instauration de pré-recrutements dès la licence, qui permettraient aux étudiants d'être rémunérés durant leurs deux dernières années d'études et de cotiser pour leur retraite. La restauration d'une réelle formation des enseignants est elle aussi impérative : déchargés de 3 heures pour cette rentrée 2012, les stagiaires sont nombreux à nous témoigner leur détresse face aux impératifs de travail et de formation qui s'accumulent déjà.
Enfin, pour être attractive, la profession a besoin d'être revalorisée ! L'effacement de nos disciplines au profit des compétences, la charge de travail qui s'accumule dans des processus d'évaluation toujours plus nombreux et dont l'utilité n'est toujours pas démontrée, les programmes surchargés et renouvelés en dépit du bon sens, la perte du sens commun au profit de la concurrence entre établissements…et un salaire parmi les plus bas des pays de l'OCDE. Recruter, oui, mais pour cela il faut redonner au métier ses lettres de noblesse !

Mathilde Freu et Julie Baudinaud

Les TICE

Et la relance de l'école ?

Vincent Peillon, l'a annoncé, il veut "porter une très grande ambition pour la e-education". De fait, la question des usages du numérique a fait l'objet, dans le cadre de la consultation sur la Refondation de l'école, d'une réunion académique, le 20 septembre dernier à Manosque.
A cette occasion, le SNES a plaidé pour une véritable formation à l'usage des TICE qui soit cadrée nationalement dans la formation initiale et continue. Il a souligné l'augmentation de la charge et du temps de travail liée aux TICE et revendiqué des heures de décharge pour les co-TICE et les formateurs. Il a dénoncé les dérives du B2i et revendiqué la création d'un temps d'enseignement spécifique pour les usages du numérique. Enfin, il a souligné les inégalités territoriales en matière d'équipement et de réseaux et argumenté contre la décentralisation poussée des usages, des formations et des équipements porteuse d'inégalités. Les TICE peuvent être un outil précieux mais cela exige des moyens subtantiels en personnels, en formation et en équipement.

Mathilde Freu, Thomas Brissaire

snes ocotbre.qxp 08/10/2012 09:52 Page 6

Non titulaires

Nos actions mènent à des titularisations !

Quelques améliorations à l'actif du SNES, reprises dans la circulaire Lebranchu, sur l'interprétation de la loi de mars 2012 : pour le CDI, prise en compte de l'ancienneté pour les agents recrutés sur le même emploi, sans exclusive de ministères, autorités publiques ou personnes morales ; accès réaffirmé à la titularisation pour ceux qui remplissent les conditions même sans être en fonction à la date de clôture des inscriptions ; consultation des partenaires sociaux et information des personnels éligibles.
Une circulaire complétée par les déclarations de Vincent Peillon qui annonce 6600 postes consacrés aux concours réservés aux contractuels pour la seule année 2013, 2500 concernant le public, 2100 le privé, sur les 9965 personnels enseignants, CPE, CO-Psy recensés. Pour les agents relevant de la catégorie A, un concours réservé, avec l'objectif de professionnaliser les épreuves et prolonger la démarche de la RAEP.
Pour autant, le comité de suivi sur les non titulaires du 24/09, sans la FSU, n'a pas soulevé ces questions : à quand la tenue de CCP pour le recensement réels des ayants-droit à titularisation ? Quelles modalités précises pour ce concours ? Pourquoi ne pas ouvrir de listes complémentaires, favoriser l'entrée directe en année de stage pour les plus anciens, et remettre à plat toutes les situations qui sont autant de pérennisation de la précarité ?
Autant de revendications du SNES et de la FSU, et bien d'autres encore que les non titulaires doivent faire remonter, en participant aux Etats Généraux organisés par le SNES le lundi 22 octobre, au lycée Saint Exupéry.

Jocelyne François

Lettres classiques

Quel avenir ?

Au printemps, de nombreux collègues de lettres classiques s'inquiétaient de leur sort : les DGH, dissociant dans certains établissements lettres modernes et classiques, engendraient des services partagés, inconnus jusque là. Obliger ces professeurs à n'enseigner que les langues anciennes sur plusieurs établissements, c'est fragiliser leur investissement et les isoler, réduire leur rôle à celui de VRP en somme, et à terme condamner leur enseignement. C'est aussi une attaque inédite contre leur statut : les professeurs de lettres classiques sont formés et recrutés pour enseigner trois disciplines, rien ne permet de les priver d'une de leurs valences. Ils refusent d'être les victimes d'un démantèlement qui pourrait d'ailleurs frapper d'autres spécialités. Défendre les lettres classiques n'est donc pas un combat isolé : céder ici, ce serait ouvrir une brèche dangereuse, en renonçant à ce qui fait la spécificité de chaque discipline.

Julien Santamaria et Annie Sandamiani

Etat de l'emploi dans l'académie

Il y a urgence

Héritage Chatel : 285 postes de professeurs supprimés dans notre académie à cette rentrée 2012. Plus de 10% des postes du second degré supprimés en moins de 10 ans. Cette saignée a des répercussions nettes sur les conditions d'enseignement.
L'accroissement de la charge de travail d'abord, puisque cette rentrée n'aurait pas pu se faire si les personnels n'avaient pas accepté une augmentation de leur service hebdomadaire de 10% en moyenne. Ensuite, les réductions des dotations de fonctionnement conduisent à des classes de plus en plus chargées et des pressions exercées par les chefs d'établissement sur les heures de décharges, notamment en lycée où décharges et pondérations statutaires sont de plus en plus contestées.
De surcroît, nous constatons une augmentation des services partagés : le nombre de postes définitifs à complément de service passe de 8,3% l'an passé à 9% à cette rentrée. Si l'on ajoute à cela les TZR ou les non-titulaires affectés à l'année sur des blocs de moyens provisoires dans plusieurs établissements, c'est 15% des collègues qui subissent cette année un service partagé sur deux ou trois établissements.
Le potentiel de remplacement devient critique et l'académie sera à nouveau contrainte de rechercher par petites annonces des remplaçants, qui n'interviendront pas avant trois semaines d'absence. En Allemand, Technologie, Arts Plastiques, Lettres Classiques, Mathématiques, le potentiel de remplacement est de l'ordre d'un pour cent.
Il est temps de revenir à des conditions d'enseignement descentes dans le second degré. Le SNES prendra toute sa place dans le débat public pour porter les revendications de la profession et peser sur la loi d'orientation sur l'école.

Julien Weisz

Frais de déplacements

Faire valoir nos droits

Où en est-on des remboursements de frais ? Pour tous les personnels en complément de service (titulaires et non-titulaires) et les TZR affectés à l'année, les frais de déplacement sont remboursés par jour travaillé sur la base du tarif SNCF si l'établissement d'exercice se situe dans une commune différente de la résidence personnelle, de la résidence administrative, ou d'une commune limitrophe.
L'absence de transport en commun compatible avec les horaires de service doit donner lieu à une autorisation pour utiliser son véhicule personnel, avec indemnisation par kilomètre au taux fonction publique (variable selon la distance et le type de véhicule). L'administration rechigne à reconnaître ce droit, le SNES le rappelle fermement. Attention, depuis juin 2010 l'administration considère comme résidence administrative l'établissement où la plus grande partie du service est effectuée : situation pénalisante pour de nombreux collègues et que nous dénonçons.
Les frais de repas sont indemnisés dans les mêmes conditions à hauteur de 7,62 euros. (à saisir dans l'application DT Ulysse).
Les agents de la FP utilisant régulièrement un réseau de transport public pour se rendre sur leur lieu d'exercice bénéficient d'une participation de l'employeur de 50% du tarif d'abonnement annuel le plus avantageux.
Les TZR en remplacement de courte et moyenne durée et en AFA sur zone limitrophe perçoivent automatiquement l'ISSR.
Dans tous les cas, Il faut faire respecter nos droits et si ce n'est pas le cas alerter le SNES.

Sandra Weiz et Annie Sandamiani

AED, AVS, AP

Connaître vos droits pour mieux les faire respecter

Recrutement par le chef d'établissement, contrats renouvelables, cela vous fragilise. Vous avez cependant des droits qu'il faut connaître : crédits d'heures pour formation, jours pour examen, droits syndicaux,…

Stage AED - AVS - AP
Mercredi 14 novembre 9h/17h
SNES – 12 Place De Gaulle
13001 Marseille

Chaque année des représentants des personnels (y compris des AED) sont élus dans votre établissement pour siéger en Conseil d'Administration (CA). Le CA peut être le lieu pour faire connaître vos conditions de travail, pour traiter de vos contrats (missions, durée,…)
Le SNES-FSU vous soutient dans vos démarches par l'intermédiaire d'un représentant dans votre établissement. Nos élus AED vous représentent lors de Commissions Consultatives Paritaires (CCP) pour défendre les situations individuelles en cas de licenciement ou de sanctions disciplinaires.
Pour vous aider à mieux connaître vos droits, le secteur AED du SNES Aix-Marseille peut animer des heures d'information syndicale AED dans votre établissement.

Marion Chopinet et Séverine Vernet

Se syndiquer c'est être mieux protégé.

snes ocotbre.qxp 08/10/2012 09:52 Page 7

Harcèlement

Lever un tabou

Oui, le harcèlement existe dans notre Institution. Tout différend ou conflit professionnel ne relève pas nécessairement du harcèlement, et la première difficulté consiste à formuler le bon diagnostic. Cela s'avère difficile car les premières victimes sont les collègues les plus fragiles, qu'ils soient isolés professionnellement, qu'ils soient en difficulté professionnelle, qu'ils soient en situation de maladie ou de handicap.
Aussi, il est important que les représentants syndicaux soient attentifs à cette problématique et soient accessibles, disponibles et préparés pour saisir les rares occasions où la parole se libère et où il devient possible de lever le voile.
Si une telle situation se présente, il est alors nécessaire de se mettre en relation rapide avec la section académique pour être épaulé et recueillir les conseils nécessaires. Au sein de l'établissement, il est toujours plutôt judicieux de rester discret.
L'employeur est tenu de protéger le salarié contre toutes formes de harcèlement et de violence au travail, aussi il peut s'avérer utile de demander la protection juridique du fonctionnaire. Indépendamment des développements juridiques, le SNES met tout en œuvre pour que l'Institution prenne les mesures administratives nécessaires pour protéger les victimes. Cela peut conduire à imposer à l'administration de diligenter des enquêtes, des audits, des inspections, à convoquer les agents incriminés, voire à les déplacer avec ou sans leur accord. Il peut s'avérer utile de mettre la victime à l'abri en lui proposant une autre affectation.
Trop souvent hélas, l'Institution couvre ces agissements et il faut toute la ténacité des militants pour l'obliger à prendre des mesures. Lorsqu'elle est condamnée, notre Institution s'honorerait à appliquer les sanctions et les pénalités sans délai.

Laurent Tramoni

Contacter le SNES

Permanence générale
Les militants du SNES vous reçoivent sur place et par téléphone tous les après-midi du mardi au vendredi.

Permanences spécifiques
Retraites – dossiers médicaux : **mardi**
Stagiaires : **mercredi**
Non-titulaires **: jeudi**
TZR – AED : **vendredi**

12 Place du Général de Gaulle
13001 Marseille

04 91 13 62 81/82
s3aix@snes.edu

Plus de détails sur www.aix.snes.edu.

VS en lycées

Agir collectivement

A cette rentrée de nombreux collègues ont constaté qu'ils ne bénéficiaient plus de l'heure de chaire alors qu'ils effectuent 6 heures ou plus dans des classes à examen qui ne sont de surcroit pas «parallèles» (même programme, même épreuve, même coefficient relatif à l'examen).
Certains chefs d'établissement font ce choix au détriment des collègues, privilégiant des dispositifs pédagogiques parfois d'ailleurs contestés par les équipes.
Alors que la réforme du lycée alourdit massivement notre charge de travail, sans parler du nouveau bac pour les LV, verra-t-on ainsi baisser notre rémunération et augmenter notre temps de travail ?
Rien dans les textes n'oblige à refuser l'heure de chaire à un collègue qui en bénéficiait les années précédentes. C'est une politique d'établissement et un choix d'interprétation des textes le plus défavorable aux personnels.
Nous vous invitons, au moment de la signature des VS à vous adresser à vos chefs d'établissement pour contester ces choix et porter des propositions alternatives d'emploi de la DGH : ces heures existent, elles sont utilisées autrement.
La compensation de la perte financière par des HSE serait un moindre mal.
Dans tous les cas il faut peser pour d'autres choix pour la rentrée 2013.

Caroline Chevé

Prime ECLAIR

Où s'arrêtera la dérèglementation ?

Recrutement de tous les personnels par le chef d'établissement, préfets des études, expérimentation tous azimuts, repère de l'EIST, les établissements ECLAIR où s'accumulent les personnels précaires nous dévoilent le dernier cri en matière de dérèglementation avec l'attribution de la part modulable de l'Indemnité Spécifique ECLAIR.
Cette prime, dont le volume en euros par établissement et par an est le produit du nombre d'enseignants et CPE par 644, est répartie selon le bon vouloir du chef d'établissement dans une fourchette de 0 à 2400 euros par personnel.
Les retours des établissements montrent des pratiques diverses, parfois bien loin de ce qu'on est en droit d'attendre du service public d'éducation.
Certains chefs d'établissements ont choisi d'octroyer 2400 euros à quelques enseignants, les autres, laissés pour compte, constatent que le reste de l'enveloppe a été... rendu. D'autres, plus soucieux de ne pas diviser les équipes, ont fait le choix de répartir cette part de manière équitable, parfois au prorata du temps de service effectué.
C'est là que les choses se compliquent car les décharges de professeurs référents, comme celle de chorale ou de coordination EPS, bloquent l'attribution de la prime. Les choses ont été si bien pensées que les professeurs référents, fleur de lance du dispositif Ambition Réussite, se retrouvent en queue de peloton du programme ECLAIR, dans l'impossibilité de percevoir sa part modulable.
Pour pallier le problème les chefs d'établissements rivalisent d'ingéniosité : certains utilisent des HSE, d'autres ont rémunéré double des enseignants, de sorte qu'ils fassent, de la main à la main, un chèque personnel au professeur référent.
L'Education prioritaire mérite mieux que ces pratiques, dont certaines pourraient relever de la gestion de fait. Il est grand temps d'abroger le dispositif ECLAIR, de reconstruire une politique d'éducation prioritaire et de rendre ces établissements attractifs pour des équipes stables de titulaires expérimentés et formés.

Julien Weisz

Jour de carence

Le rectorat se défausse sur les chefs d'établissement

Par arrêté daté du 1er septembre 2012, le recteur de l'académie d'Aix Marseille officialise le fait que les congés maladie ordinaires (ainsi que les congés maternité et paternité) sont directement gérés par les chefs d 'établissement. C'est sur leurs épaules que reposent l'enregistrement et la validation de ces congés et donc aussi de l'injuste journée de carence.
Après la validation des journées de grève, le rectorat continue donc à transférer le sale boulot sur les chefs d'établissment. Il ne faut donc pas hésiter à leur rappeler notre opposition à cette mesure prise par l'ancien gouvernement (et à ce jour maintenue par le nouveau) qui consiste à pénaliser les agents en situation déjà difficile dans le cadre de la rigueur budgétaire!
De même il n'est pas inutile d'attirer leur attention sur le préjudice financier que cela constitue, particulièrement pour des congés maladie de courte durée.

Plus de détails sur www.aix.snes.edu

J.W

snes ocotbre.qxp 08/10/2012 09:52 Page 8

Tempête sous un crâne

Un film de Clara Bouffartigues au cinéma le 24 octobre

Au collège Joséphine Baker de Saint-Ouen, en Seine-Saint-Denis, Alice et Isabelle enseignent à la même classe tour à tour agitée, timide, joyeuse, turbulente, mélancolique et vivante : la Quatrième C. La première est professeure de lettres, la seconde d'arts plastiques. Tempête sous un crâne nous plonge le temps d'une année scolaire au coeur de ce collège tenu par une équipe énergique et soudée, dans ses couloirs et dans ses classes où les deux professeures sont bien déterminées à transmettre à leurs élèves les moyens de s'exprimer.

A l'initiative de la maison de production «Point du jour», le SNES-FSU s'est associé à la production alors que le documentaire avait déjà été tourné et monté.
Il se concentre sur la manière dont les apprentissages sont construits dans la classe, dans la relation entre un enseignant et ses élèves autour d'une discipline. La construction des apprentissages en classe apparaît bien comme le coeur du métier, exigeant un haut niveau de qualification disciplinaire. Ce travail de conception pédagogique n'a pas besoin d'outils formatés et la note peut y jouer un rôle positif.
Les difficultés rencontrées au quotidien par les personnels d'enseignement et de vie scolaire et les tensions qui peuvent exister montrent le rôle majeur des conditions de travail, des effectifs par classe notamment.
Le documentaire donne au final l'image d'un métier exigeant, fatigant mais exercé par des personnels qualifiés, compétents, ambitieux pour leurs élèves.
Le SNES soutient ce film non seulement parce qu'il l'écho fidèle de la réalité de l'enseignement dans un collège en éducation prioritaire, mais plus largement parce qu'il peut fournir l'occasion de débats et de réflexions utiles sur nos métiers, leurs réalités et leurs évolutions tout en luttant contre des préjugés et des visions négatives et péjoratives.

La section académique du SNES vous invite aux deux avant-premières suivies d'un débat

Jeudi 18 octobre 20 h
Cinéma Pathé Madeleine - Marseille
Vendredi 19 octobre 20 h
Cinéma Utopia - Avignon

Invitations dans la limite des places disponibles. Inscrivez-vous à s3aix@snes.edu et pour Avignon à s2-84@aix.snes.edu

SNES AIX - MARSEILLE N° 345 - Octobre 2012
Publication du SNES Aix-Marseille
12, place du Général-de-Gaulle - 13001 Marseille - Tél. 04.91.13.62.80 - Fax 04.91.13.62.83
Directeur de publication : L. Tramoni - Conception : C. Chevé
Imprimerie SEILPCA - 19, cours d'Estienne-d'Orves - 13001 Marseille - Tél. 04.91.57.75.00
Périodique inscrit CPPAP 0215 S 05 476 - Dépôt légal : 16 mars 2011 - ISSN 0395-384 X
Tiré à 7 000 exemplaires - Prix : 2 €

02/11

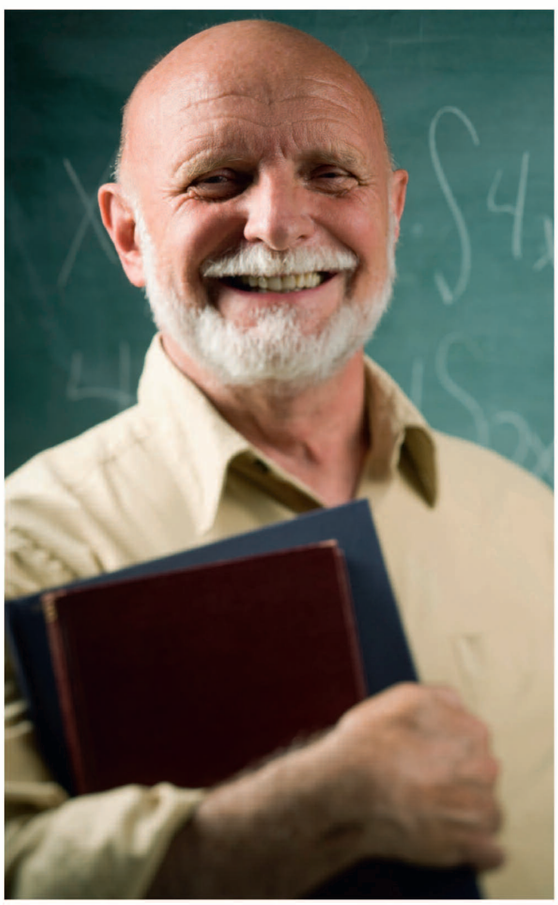

MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque coopérative. Ce que ça change ? C'est une banque qui appartient à ses clients-sociétaires, tous issus de l'Education nationale, de la Recherche, de la Culture et des Sports : ceux-ci peuvent participer au fonctionnement de leur CME en votant aux Assemblées générales. Ils élisent leurs représentants au Conseil d'administration suivant le principe : "une personne, une voix". C'est donc à ses clients que le Crédit Mutuel Enseignant rend des comptes, et non à des actionnaires.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit Mutuel CME
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE
MARSEILLE : TEL. : 0820 025 649*
65, LA CANEBIERE – 13001 MARSEILLE
COURRIEL : CME13@CREDITMUTUEL.FR
AIX EN PROVENCE : TEL. : 0820 300 185*
6, PLACE JEANNE D'ARC – 13100 AIX EN PROVENCE
COURRIEL : CME13AIX@CREDITMUTUEL.FR

* 0,12 € TTC/min.